

M. Vincent Nève
Architecte
449, rue Hollebeek
1630 LINKEBEEK

V/Réf. : votre courrier du 10.01.05
N/Réf. : GM/WSP2.25/s.362
Annexe :/

Bruxelles, le

Monsieur,

Concerne : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue de Tervueren, 120. Reconstruction de la façade classée. Avis de principe.

En réponse à votre courrier du 10 janvier 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 19 janvier 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

La nouvelle demande d'avis de principe fait suite à une réunion de travail à laquelle les avis précédents de la CRMS furent explicités. A la même occasion, des photos du perron et de l'escalier d'origine vous ont été communiquées. La demande porte sur les nouveaux détails de reconstruction de la façade, sur son liaisonnement avec la nouvelle structure à l'arrière, ainsi que sur l'escalier. Si la CRMS les approuve sur le principe, un grand nombre de questions et de problèmes techniques restent encore à résoudre. Elle demande d'y apporter les réponses et les solutions les plus adéquates de commun accord avec la D.M.S., et ce avant la présentation du dossier définitif à la CRMS. Les questions à résoudre portent sur les points suivants :

Reconstruction de la façade – coupe BB n°3

Le projet a été revu de façon à ce que la façade et sa loggia s'appuient directement sur la nouvelle structure en sous-sol. Les problèmes d'accrochage de la façade à la nouvelle structure n'ont toutefois pas été tous résolus :

- **détail n°1** : le raccord entre le seuil et le voile d'appui au béton armé doit être précisé.
- **détails n°s 2 et 3** : La CRMS marque son accord sur la reconstruction d'une façade monolithique (briques et pierres en assemblage). Elle demande toutefois :
 - . de supprimer l'isolation sur toute l'élévation intérieure de la maçonnerie.
 - . de préciser la nature de la maçonnerie portante, en particulier dans le cas des linteaux en anse de panier où la brique pleine doit être utilisée.
- **détail n°4** :
 - . la CRMS s'interroge sur la signification du pointillé en décrochement vers l'extérieur.
 - . la dalle de béton doit être dissociée de la façade tout en étant retenue à celle-ci. Un dispositif doit être étudié qui permet la libre dilatation verticale de la façade.
 - . l'isolation horizontale doit être continue afin d'éviter la création de ponts thermiques.
 - . la feuille de plomb d'1 mm. est insuffisante ; il faut un minimum de 3 à 4 mm.
- **détail n°5** :
 - . la dalle de béton doit être dissociée de la façade tout en étant retenue à celle-ci.

- . la nature du calage de liaison et du support du plomb doit être précisée.
- . le pont thermique à la relevée du béton doit être évité.
- . les 5 derniers tas de briques ont été dessinés avec un joint vertical continu entre la brique de façade du 21 et la brique arrière du 10. Cet appareillage doit faire l'objet d'un ensemble de vues en plans représentant la pose alternée des briques à chaque tas y compris l'assemblage homogène de la brique de façade avec la brique portante (indiqué sur la coupe en 16 cm ce qui ne correspond pas aux modules de briques).
- **position des menuiseries extérieures** : les châssis sont représentés en dehors des batées de baies. Ce dispositif ne semble pas cohérent. Ils devraient par contre être positionnés en recul tout en y rajoutant un nez en pièce d'appui qui viendrait s'ajouter sur la relevée des seuils en pierre. Il n'est pas impossible que le dispositif présenté sur les détails n'ai pas été celui d'origine. (cette remarque s'applique sur les détails 2, 3, 4 et 5)

Reconstruction de l'escalier

Lors de la réunion précédente, le maître d'ouvrage et l'auteur de projet avaient marqué leur accord sur la restitution de l'escalier selon les photos de la situation d'origine. Le détail n°7 confirme cette démarche. Il peut être approuvé à condition de :

- mieux définir le profil de la marche et de la contre-marche qui sont en contact avec la porte d'entrée. Le dessin montre une marche au nez droit, posée sur une maçonnerie. Or, le nez de marche devrait être du même type que les marches de l'escalier. L'appareillage du soubassement qui reprend la contre-marche doit faire l'objet d'un détail complémentaire. La vue en plan indique une marche arasée au droit de la baie de porte alors que l'élévation la montre engagée. Ceci doit être éclairé.
- vérifier les matériaux sur base des photos anciennes. Il est probable que la nature de la pierre utilisée pour les couvre-murs et l'escalier (petit granit ?) différerait de celle utilisée pour le muret même (pierre blanche ?).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président